

ABONNEMENT

SAUMUR
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7
Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 AOÛT

Voir à notre 3e page le classement de sortie des officiers et sous-officiers de l'Ecole de cavalerie.

LES « VIEUX PARTIS »

Laissons tous les bénéficiaires du régime actuel, ministres et fonctionnaires, échangeant leurs congratulations et se félicitant des belles victoires que leur ont valu les procédés administratifs et les défaillances conservatrices.

Renvoyons ces personnages à l'époque où, candidats au pouvoir et aspirant à la célébrité, ils accablaient de leurs ironies et de leurs protestations le ministre de l'Empire, Persigny.

Lui aussi, il avait proclamé l'irremédiable impuissance des « vieux partis » et déclaré que jamais le Pays n'avait été plus rassuré et plus calme.

Ce fut une belle explosion de sarcasmes et de clameurs.

Les Jules Ferry, Floquet, Ranc opposaient à l'opinion ministérielle la douzaine de députés qui représentaient l'opposition à la Chambre: ils brandissaient, goguenards et menaçants, les cinq ou six cent mille suffrages recueillis dans les scrutins par leurs candidats dont aucun, qu'on ne l'oublie pas, ne se présentait comme républicain.

Les vieux partis! Il leur suffisait de croire, et en cela ils avaient raison, que leur parti fit quelque part acte d'existence pour espérer qu'un jour le pays, désabusé par les fautes commises, se retournerait vers eux et transformerait en majorité leur infime minorité.

Ils espéraient, attendaient, combattaient. Et cependant, la presque unanimité du pays votait par conviction, résignation, habitude, pour le gouvernement impérial.

Ce ne sont pas les causes de découragement qui manquèrent cependant aux républicains.

Partout autour d'eux les défections désorganisaient et désagréaient les forces opposantes.

Les de Mun et les Piou de l'époque pullulaient et sous prétexte de pacification et de concentration, on voyait les E. Ollivier, les Odilon Barrot, le J.-J. Weiss, les Darimon, les Laboulaye, etc., se rallier bruyamment au régime existant.

On parlait d'Empire ouvert comme on parle aujourd'hui de République ouverte.

Les Freycinet étaient candidats officiels de l'Empire; les Ribot, substitués dans la magistrature de l'Empire; les Léon Say votaient: oui, au plébiscite impérial.

Quant au clergé, à de rares exceptions, il adhérait à l'Empire, et pas un Conseil général n'avait une majorité hostile.

C'est alors que les « vieux partis » semblaient mériter les dédains de M. de Persigny.

Pour se défendre contre le régime impérial, ceux qui se refusaient à se rallier étaient réduits à l'Union libérale et se montraient très

fiers lorsque, avec tous les éléments d'opposition réunis, il parvenaient à conquérir ou même à disputer un siège aux candidats du gouvernement.

Et cependant, quelques mois après, tout croulait.

Les vieux partis étaient plus vivaces qu'ils ne le furent jamais et l'honneur et le profit revenaient à ceux qui, n'ayant pas désespéré de leurs droits et de leurs doctrines, avaient, comme une réserve pour l'avenir, sauvegardé leurs principes et eu confiance dans le pays.

CHARLES DUPUY.

INFORMATIONS

FIÈVRE PÉRIODIQUE

Comme Voltaire — que probablement ils eussent appelé « leur ami » s'il avait été leur contemporain — certains rédacteurs de feuilles républicaines ont tous les ans, le 24 août, date anniversaire de la Saint-Barthélemy, une attaque de fièvre des plus violentes, dont ils se guérissent en racontant l'horrificante légende du roi Charles IX arquebusant les passants du haut de son balcon. C'était mercredi le 24 Août et la fièvre est venue: ça s'est vu à leur première page. On ne peut s'expliquer que de cette façon les coups de lance que ces paladins, légèrement « cervantiques », de la libre-pensée et de la franc-maçonnerie réunies portent (sans qu'ils en soient marris) aux catholiques d'aujourd'hui, responsables à leurs yeux des horreurs commises par les fanatiques d'un autre âge!...

Ces fièvres anticléricales sont, paraît-il, incurables... Voltaire en est mort! Heureusement pour les pauvres fiévreux en question, qu'on peut vivre longtemps avec, et nous leur souhaitons d'en mourir à un âge aussi avancé que leur maître Voltaire.

UN ÉMULE DE CHION-DUCOLLET

Le maire de Besançon, un opportuniste, qui suivant les occasions sait faire le radical ou le modéré, vient de jouer au Chion-Ducollet.

C'est une vieille tradition locale que les jeunes filles de la paroisse de la Madeleine offrent chaque année, le 16 août, un cierge à la Sainte Vierge. Celle qui a été désignée réunit chez elle ses compagnes, de jeunes ouvrières, des enfants du peuple, leur offre à chacune un petit bouquet de roses blanches et elles partent ensemble pour l'église, escortant le cierge enrubanné. Ce n'est pas une procession, le clergé n'y figure en aucune façon, on ne chante pas sur la route, la cérémonie religieuse ne commence qu'à l'église.

Cette année, les jeunes filles, les bousbottes, comme on dit à Besançon, se mettaient à peine en marche quand le commissaire de police est venu immédiatement les sommer de se disperser.

On tolère des monômes d'étudiants, des cortèges de gymnasiarques souvent bizarrement travestis en jeunes soldats, des processions laïques, même de grévistes et de socialistes. Ne pourrait-on pas avoir la même tolérance pour d'honnêtes petites ouvrières dont le cierge n'était pas bien meaçant? La Loge de Besançon

n'a pas cru pouvoir le permettre et le maire, M. Vailleaud, a obéi aux francs-maçons.

UN MOT DE SÉVERINE

Depuis son article sur Léon XIII, Séverine est en butte aux perpétuelles attaques des livres-penseurs. Un des plus féroces à la poursuivre est M. Tony Révillon, qui trouve que l'ex-directrice du Cri du Peuple a bien changé et que, sous peu sans doute, on la verra prendre le voile. A quoi Séverine réplique:

« Quant à « entrer en religion », je ne m'en sens pas encore digne. Mais je ne réponds de rien, tout est possible... étant donné que c'est le seul endroit où l'on soit à l'écart de l'humanité et à l'abri des imbéciles! »

PRISONNIERS RÉVOLTÉS

Les détenus à la prison de Rouen se sont révoltés avant-hier soir, ont brisé les lits des dortoirs et mis le feu.

Il a fallu envoyer de la troupe qui a dû mettre baïonnette au canon pour venir à bout de ces gredins.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 août 1892.

La réaction des jours précédents a pris une tournure plus accentuée en fin de bourse, elle est motivée par une dépêche de Berlin apportant les cours des fonds russes en panique. Le 3 0/0 recule à 99.57 et le 4 1/2 reste à 105.50.

La Rente Italienne subit les effets des réalisations d'acheteurs en bénéfice et conserve une certaine fermeté relative à 94.57, le terrain perdu devant être regagné avant la démonstration de Gènes. L'Extérieure reste offert à 64 1/16. Le Rouble arrive de Berlin en grande baisse, le Russe nouveau reste à 79 et l'Orient à 67.25.

L'action de la Banque de France est en réaction insignifiante à 4,475 fr.

Le Crédit Foncier oppose une vive résistance aux dispositions fâcheuses du marché, il reste à 4,113. Le capital action et les réserves représentent un total de 206 millions qui employés à 4 0/0 donnent avec les bénéfices réalisés sur les opérations de prêts une somme à répartir à peu près égale à celle de l'année précédente.

La Banque de Paris conserve le cours de 665. La Société Générale par le classement de son titre et par son genre d'opérations est à l'abri des variations des valeurs de spéculations. Elle reste à 481 fr.

Le Crédit Lyonnais s'est maintenu au-dessus de 800. Ses dépôts au bilan du 31 juillet étaient en augmentation de 34 millions, malgré le faible intérêt qu'on leur sert.

Les Chemins Economiques cotent 421 fr. Informations financières. — La part Fulminite est l'objet de négociations actives sur le marché en banque aux environs de 50 fr.

NOUVELLES MILITAIRES

RÉPARTITION DES CLASSES

En conséquence de la loi du 19 juillet 1892, à partir du 1er novembre 1892 et jusqu'au 31 octobre 1893, la répartition des classes sera la suivante:

Armée active

Trois classes: 1891, 1890, 1889.

Réserve de l'armée active

Dix classes: 1888, 1887, 1886, 1885, 1884, 1883, 1882, 1881, 1880 et 1879.

Armée territoriale

Six classes: 1878, 1877, 1876, 1875, 1874, 1873.

Réserve de l'armée territoriale

Six classes: 1872, 1871, 1870, 1869, 1868, 1867.

Les hommes des classes 1879 et 1880 et ceux des classes 1873 et 1874, qui font actuellement partie, les premiers de l'armée territoriale, les seconds de la réserve de l'armée territoriale, vont donc être réintégrés respectivement dans la réserve de l'armée active et dans l'armée territoriale. Quant à ceux des classes de 1878 et de 1872, on considérera vraisemblablement inutile de les comprendre dans l'opération, puisqu'ils devraient repasser presque aussitôt, — c'est-à-dire le 1er novembre prochain, — dans l'armée territoriale et dans la réserve de cette armée.

Au point de vue des appels du temps de paix, cela entraîne naturellement des modifications que le ministère de la guerre n'a pas encore fait connaître.

Dans tous les cas, ce qui est inévitable, c'est qu'il ne pourra y avoir aucune convocation de l'armée territoriale en 1893, en 1894 et sans doute en 1895, les territoriaux des classes 1878 et 1889 ayant déjà accompli leur période d'instruction de quatorze jours et les hommes des classes de 1880 et 1881, qui deviennent les premiers à marcher dans l'armée territoriale, ne devant passer respectivement dans cette armée qu'au 1er novembre des années 1894 et 1895.

CHANGEMENTS DE GARNISON

Les mouvements suivants s'opéreront pendant le mois de septembre dans la cavalerie:

2e brigade de cuirassiers

3e régiment, de Versailles à Tours.
6e régiment, de Paris à Tours.
Ce mouvement commencera le 29 septembre.

3e brigade de cuirassiers

1er régiment, d'Angers à Versailles.
2e régiment, de Niort à Paris.
Ce mouvement commencera le 20 septembre.

4e brigade de dragons

7e régiment, de Lunéville à Provins.
18e régiment, de Lunéville à Meaux.
Ce mouvement commencera le 20 septembre.

Les portions centrales quitteront Vitry-le-François pour rejoindre les portions principales dans leur nouvelle garnison (Lunéville).

2e brigade de dragons

8e régiment, de Meaux à Lunéville.
9e régiment, de Provins à Lunéville.
Ce mouvement s'effectuera le 20 septembre.

La portion centrale de ces régiments ira à Vitry-le-François.

9e brigade de corps d'armée

25e dragons, de Tours à Angers.
7e hussards, de Tours à Niort.
Ce mouvement s'effectuera le 18 septembre.

Ces mouvements seront les seuls qui s'exécuteront à l'automne de cette année.

NOUVEAUX RÉGIMENTS DE CAVALERIE

Contrairement à ce qu'ont annoncé plusieurs de nos confrères, c'est à la fin de l'année 1893 seulement, et non pas en novembre prochain, que seront créés le 31^e dragons et le 14^e hussards.

Le 14^e hussards sera formé à Alençon ; il y remplacera le 29^e dragons qui ira tenir garnison à Reims, où sera formé le 31^e dragons avec lequel il fera brigade.

LA PROMOTION DE CRONSTADT

Le général Caillot, commandant le 40^e corps d'armée, inspecteur général de l'École de Saint-Cyr, a arrêté jeudi matin la liste définitive de classement des élèves de la promotion de 1891, dite promotion de Cronstadt.

Le ministre de la Guerre vient de décider que cette année, en raison des événements du Dahomey, le nombre des jeunes officiers pouvant opter pour l'infanterie de marine ne sera pas limité.

Les jeunes officiers qui, en raison de leur numéro de sortie, n'auraient pas été appelés à choisir cette arme, peuvent dès à présent adresser une demande au ministre de la Guerre.

Chronique Locale ET DE LOUEST

Avec cette tenacité qui lui est habituelle, le *Courrier* déplace encore la question. Il reprend toujours son même thème : que ce sont les conservateurs qui persécutent les républicains et en font des parias. Ceux-ci vraiment ne se croient pas tant de puissance, et, le voulaissent-ils, — ce que nous nions complètement — ils ne le pourraient pas, le rôle individuel de chacun ne pouvant s'étendre bien loin.

On discuterait longtemps ainsi sans que le public fût plus éclairé.

Notre confrère trouve tout naturel que les républicains s'adressent à l'imprimerie du *Courrier* et les conservateurs à celle de l'*Echo Saumurois*. Grand dommage si un chacun n'avait pas la liberté de faire valoir qui bon lui semble. Est-ce que vous songeriez à faire encore table rase de cette liberté ? Cela viendra peut-être.

Pour aujourd'hui nous maintenons que ce qui est loisible aux particuliers ne peut l'être aux administrations. Tous les patentés prenant part aux charges publiques ont droit aux mêmes égards et à la même protection des autorités, et les administrations se mettent à l'abri de toute critique de partialité en appelant en adjudication tous les négociants.

M. Vinsonneau, livré à lui-même, l'a reconnu franchement tout d'abord, et les trois colonnes du *Courrier* ne le blanchissent pas aujourd'hui d'avoir subitement changé son fusil d'épaule.

Le procès est bien jugé... par les intéressés. Les deux cents lignes de notre confrère sont une réclame en sa faveur. Nous ne pouvions la faire pour lui ; mais il plaide en même temps pour son collègue de la *Petite Loire* et nous le félicitons de ces sentiments de bonne confraternité républicaine.

PASSAGE DE TROUPES

Un détachement du 2^e régiment de pontonniers, à l'effectif de 4 officiers, 158 hommes et 4 chevaux, partira d'Angers mardi 30 août, se rendant à Poitiers pour y recevoir le matériel de pont destiné aux grandes manœuvres du 9^e corps d'armée.

Ce détachement suivra l'itinéraire suivant : Les Rosiers, 30 août ; Saumur, mercredi 31 août ; Loudun, 1^{er} et 2 septembre (séjour) ; Mirebeau, 3 septembre ; arrivée à Poitiers le 4 septembre.

Dans la liste des officiers de tous grades qui composeront l'état-major du général de Cools, membre du conseil supérieur de la guerre,

directeur des grandes manœuvres des 9^e et 12^e corps, se trouve le lieutenant-colonel Trémeau, commandant en second l'École de Saumur.

COMPARAISONS

Le *Journal officiel* publie en ce moment d'intéressants tableaux sur l'exercice financier des communes pendant l'année 1886.

Nous y trouvons que, en 1886, le montant des recettes communales a été pour Angers de 2,397,164 fr. ; pour Saumur de 481,942 fr. Sur ce chiffre, l'octroi a donné, à Angers, 1,287,525 francs, soit 53,2 0/0 ; à Saumur, 330,714 fr., soit 68,6 0/0.

Un second tableau nous fournit des éléments de comparaison instructifs.

En 1886, Angers, sur un territoire de 4,196 hectares, avait 58,480 habitants soumis à l'octroi. Les frais de perception du produit, 1,287,525 fr., ont été assurés par 69 agents et se sont élevés à 104,904 fr., soit 9,2 0/0, seulement.

Saumur, pour une superficie de 1,236 hectares et une population de 12,262 habitants, a dépensé 41,777 fr. pour en encaisser 330,714, soit 15 0/0.

Angers est une des villes où la perception de l'octroi coûte le moins cher ; Saumur, au contraire, est de celles qui dépensent le plus pour assurer ce service.

A Angers, chacun des 580,500 habitants soumis à l'octroi a subi, de ce chef, en 1886, une charge de 22 fr. environ par tête ; à Saumur, cette quotité a été de 27 fr.

(*Journal de Maine-et-Loire.*)

Conseil général de Maine-et-Loire

Séance du 25 août

Sur la proposition de M. de Blois, rapporteur de la quatrième commission, le Conseil vote un crédit de 2,562 fr. 96, comme frais de contrôle du chemin de fer d'Angers à Noyant pour l'année 1893, et d'un autre crédit de 3,280 fr. dans le même but, pour la ligne de Saumur à Cholet.

Le Conseil prend acte d'une demande de M. Faugère, président de la Compagnie des chemins de fer d'intérêt local de l'Anjou, tendant à ce que ces lignes, au point de vue des recettes et des dépenses d'exploitation, soient rendues solidaires, non seulement entre elles, mais encore avec les deux lignes déjà concédées d'Angers à Noyant et de Saumur à Cholet, et réserve l'examen de cette demande pour une époque ultérieure.

Le Conseil général émet un certain nombre de vœux relatifs aux chemins de fer d'intérêt général, notamment que l'administration accorde des billets d'aller et retour pour toutes les stations indistinctement.

Le Conseil vote le crédit annuel de 322,350 francs pour l'entretien des routes départementales.

Taxe personnelle. — Le Conseil maintient les prix suivants :

Pour la commune d'Angers, la journée, 8 fr. 80, et la cote personnelle 2 fr. 40.

Pour la commune de Saumur, la journée, 0 fr. 70, et la cote personnelle 2 fr. 10.

Pour les autres communes du département, la journée, 0 fr. 50, et la cote personnelle 1 fr. 50.

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Par décision de M. le ministre de l'intérieur : M. Duchesne, gardien ordinaire (1^{re} classe) à la prison de Chinon, a été nommé au même emploi à la maison centrale de Fontevault (Maine-et-Loire).

VIHIERS. — *Comice agricole.* — C'est le dimanche 11 septembre prochain, qu'aura lieu à Vihiers les concours des Comices agricoles de l'arrondissement de Saumur et du canton de Vihiers.

A cette occasion on décernera le matin des récompenses aux bons semailleurs des deux sexes, puis aura lieu le concours d'animaux de toutes espèces, et des produits et instruments agricoles, ainsi qu'une exposition d'horticulture.

A 1 heure et demie, courses de chevaux.

A la suite auront lieu les courses de vélocipèdes, jeux divers, illuminations, enlèvement d'un ballon, feu d'artifice et retraite aux flambeaux.

AUBIGNÉ-BRIAND. — Le jeune Adolphe Réthoré, élève de l'école communale d'Aubigné-Briand, vient d'être reçu le deuxième au concours d'entrée de l'École pratique d'agriculture des Trois-Croix, près Rennes.

UN SIGNALEMENT

Le 26 juillet dernier, on a trouvé mort, sur la route nationale de Cholet à Saumur, sur le territoire du village de Trémousseau, commune de Trémont, un individu étranger au pays.

Cet individu venait de Doué, où il avait été aperçu dans une auberge. On l'avait vu, également, à Concourson et à la Luze-de-Vallée. Son corps a été inhumé, au bout de quarante-huit heures, par les soins de M. le maire de Trémont.

Voici son signalement : Il paraissait âgé de quarante ans ; très grand et très gros. Il portait une casquette de soie noire, une blouse bleue, une chemise à carreaux, une culotte de coton rayée bleu et blanc, des brodequins fraîchement ressemelés, le tout en bon état. Dans sa poche, se trouvait un porte-monnaie contenant 0 fr. 75 c. et un mouchoir de coton aux initiales : G. L. — Il était rasé de frais.

Le médecin appelé à faire les constatations légales a déclaré qu'il avait succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

ANGERS. — *Le 1^{er} cuirassiers.* — Ce régiment n'est pas parti définitivement d'Angers. Il exécute, pour le moment, des manœuvres de brigade dans le département des Deux-Sèvres. Il reviendra à Angers vers le 7 ou le 8 septembre et ne partira pour sa nouvelle garnison, Versailles, que vers la fin du mois de septembre. (*Patriote.*)

M. de Freycinet quittera Paris le 13 septembre, pour se rendre directement à Montmorillon. Après avoir assisté aux manœuvres à double action du 14 et du 15 septembre, manœuvres qui auront lieu entre Plaisance et Montmorillon, le ministre de la guerre offrira, le 15 septembre, un grand dîner aux généraux, aux officiers supérieurs des deux corps d'armée et aux attachés militaires étrangers. Le Président de la République, de son côté, réunira à sa table, le 16 septembre, aussitôt après la revue, les mêmes personnages et, en plus, les officiers de sa maison militaire, les sénateurs et députés des départements de la Vienne et de la Haute-Vienne, et les autorités civiles.

Hier matin, M. Carnot a reçu à Fontainebleau une délégation composée de MM. Couteaux, Salomon, Thézard, sénateurs de la Vienne ; Nivert, député ; Arren, maire de Poitiers ; Maisonny, premier adjoint de Châtelleraut, venue pour inviter le Président à s'arrêter à Poitiers et à Châtelleraut, lors de son voyage à l'occasion des manœuvres des 9^e et 12^e corps.

Les délégués ont été retenus à déjeuner au palais.

LA PÊCHE DU SAUMON

Le Conseil général du Loiret émet le vœu que l'interdiction de la pêche du saumon pendant la période du frai soit rigoureusement surveillée dans la basse Loire comme dans tous les départements riverains de la Loire et de ses affluents, car il est de la dernière importance d'arrêter le dépeuplement croissant du fleuve et d'assurer un repeuplement qui sera une source de profit pour les particuliers comme pour l'Etat.

Le Conseil général de la Haute-Vienne adopte, comme celui du Loiret, le vœu que la pêche du saumon soit rigoureusement interdite dans la basse Loire pendant le frai.

Par contre, et par une sorte de contradiction, on adopte un vœu tendant à ce que la répression des délits de pêche soit moins rigoureuse.

On n'a pas oublié l'affaire des Herliou (Vendée), dont les élections municipales ont été annulées parce qu'on avait affiché dans la commune la lettre de M^r Bapillier, évêque de Mende, sur le devoir des électeurs.

Les électeurs catholiques viennent de prendre leur revanche de cette décision inique. Dans les nouvelles élections ayant eu lieu, ils ont nommé 21 catholiques sur 23 candidats.

La fête du 22 septembre à Saumur

Voici les grandes lignes de la fête nationale du 22 septembre, arrêtées par la Commission municipale :

Le matin : distribution aux indigents.
Dans l'après-midi : exercices de la Société de gymnastique ; lancement d'un ballon.
A sept heures du soir : banquet patriotique.
A huit heures : concert.
Bals publics dans les différents quartiers.
Illumination des quais.

Etat civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 27 août. — Denis-Louis-Alexandre Goulard, propriétaire, veuf de Elmire-Henri Thibault, 74 ans, rue Fardeau.

Les grandes manœuvres

L'Armée Territoriale a consacré aux manœuvres des 9^e et 12^e corps d'armée un intéressant article dont nous détachons les passages qui peuvent donner, le mieux, une idée du terrain sur lequel vont se dérouler ces importantes opérations militaires :

« Notre croquis, dit notre confrère, contiendra, bien entendu, que la description de la région occupée par les deux corps d'armée quand, après s'être concentrés, marcheront, les 10 et 11 septembre, l'un contre l'autre.

« C'est à l'extrême limite de l'ancienne confédération celtique des *Pictones*, dans la partie orientale de l'ancienne province du Poitou sur les frontières des départements de la Vienne et de la Haute-Vienne, que s'opéreront ces derniers mouvements. Toute la contrée appartient à la région des plateaux granitiques, elle forme l'extrême angle occidental. L'altitude est fort abondante à cause de la nature du sol qui ne lui permet pas de s'engouffrer en galeries souterraines. L'altitude moyenne du pays qui est, dans la Haute-Vienne, de 200 mètres, va en s'abaissant à mesure que l'on avance vers le Nord-Ouest, si bien qu'elle pénètre dans la Vienne, cette altitude n'est plus guère que de 150 à 200 mètres. Mais les plateaux montagneux, qui constituent cette altitude moyenne, offrent des aspects assez grandioses.

« La profonde vallée de la Gartempe, dans les deux côtés de laquelle cantonneront et marcheront, pendant quelques jours, les deux corps d'armée, et celle des torrents tributaires, présentent des sites pittoresques et singuliers. Ça et là, existent encore des groupes de mégalithes fort curieux. En revanche, la population, assez clairsemée, n'atteint pas la moyenne de celle de la France, et les villes, si modestes. C'est qu'en maints endroits, le sol que d'épaisseur suffisante dans la terre végétale n'est pas favorable à l'agriculture. Sur les pentes des coteaux, les vignes apparaissent assez rares. En revanche, les châtaignes étalent sur le flanc des vallons leur feuillage, et leurs fruits entrent, comme le noir en Bretagne, pour beaucoup dans la nourriture des habitants. Les prés occupent plus d'un quart du territoire. Nombreux sont également les étangs et les marais.

« Cette nature sévère, ce sol accablant, ingrat ont servi, autrefois, de théâtre à de nombreux événements militaires qui ont eu, sur la France, de grosses conséquences. C'est dans la Vienne, à Vouillé, que Clovis, en 507, Alaric II, roi des Visigoths ; c'est

Poitiers et Tours, peut-être à Sainte-Maure, que les Francs de Charles Martel écrasèrent, en 732, l'armée d'Abd-el-Rhman; enfin, c'est à sept kilomètres nord de Poitiers, à la ferme de la Cardinerie, que le roi Jean fut fait prisonnier, en 1356, par le Prince Noir.

Si nous exhumons ces vieux souvenirs, c'est pour montrer que ce sol foulé aux pieds par les guerriers d'Alarie II, les chevaux des Sarrasins et les archers anglais, lui aussi, comme tant d'autres parties de la terre gauleuse, de nobles cicatrices. Dans ces maigres sillons que pleu d'ardeur et d'entrain parcourront demain nos troupiers, le sang français a jadis coulé à flots pour l'indépendance d'une patrie qui n'était alors qu'en formation.

C'est dans ce cadre et non loin des lieux rappelant ces souvenirs, qu'évolueront les 9^e et 12^e corps.

On sait, en outre, que le 10 et le 11, le 12^e corps aura son quartier général au Dorat. Voici ce que dit, à ce propos, l'Armée Territoriale :

« Le Dorat est une localité assez importante pour la région. Elle possède deux mille habitants, une école de dressage et une vieille et très remarquable église que, suivant une antique tradition, Clovis fonda après la bataille de Vouillé. En voici en deux mots l'histoire. L'édifice construit par Clovis, détruit plus tard par les Normands, relevé en 987, sous le règne de Hugues-Capel, renversé de nouveau par Etienne, seigneur de Magnac-Laval, en 995, fut réédifié dans le cours du XI^e et du XII^e siècle, tel qu'on le voit aujourd'hui. Le clocher date du XIII^e siècle et la tour, qui surmonte la chapelle absidiale du XV^e siècle, est un magnifique spécimen du style roman. Du clocher et de la tour de cette belle église, l'œil embrasse un horizon fort étendu. On sera admirablement placé là pour observer, la lunette à la main, tous les mouvements du 12^e corps.

Suivant et descendant la vallée de la Gartempe, mais s'élevant vers le nord, dans la direction de Montmorillon, le 12^e corps cantonnera le 11 septembre à Thiat et à Azat-le-Ris. Thiat est un gros village de 760 habitants de la Haute-Vienne, également station du chemin de fer de Poitiers à Limoges. Il est situé sur la rive droite de la Brame, petit cours d'eau presque torrentueux, qui se jette à deux ou trois kilomètres de là dans la Gartempe, après une chute très hardie, connue dans le pays sous le nom de « Saut de Bran ». Les rives de la Brame, sur lesquelles se fabriquent quelques-uns des grands cuiviers auxquels une cuisson spéciale donne le ton brûlé de certaines poteries celtiques, offrent des sites d'une agreste grandeur. Azat-le-Ris, posté, comme une sentinelle, sur un plateau de plus de deux cents mètres d'altitude, de l'autre côté de la ligne de Poitiers à Limoges, et à sept kilomètres de cette ligne, fait face à Bourc-Archambault, de même que Thiat fait face à Lathus. »

École d'Application de Cavalerie

CLASSEMENT DE SORTIE 1891-1892

Officiers d'artillerie et du génie

- Dessens, 34^e d'artillerie.
- Cambier, 1^{er} du génie.
- Barbière, 32^e d'artillerie.
- Duret, 2^e d'artillerie.
- Proschel, 10^e d'artillerie.
- Bernard, 29^e d'artillerie.
- Jauréguiberry, 23^e d'artillerie.
- Lafont, 13^e d'artillerie.
- Ollivier, 36^e d'artillerie.
- Brière, 31^e d'artillerie.
- Cavally, 14^e d'artillerie.
- Repelin, 2^e d'artillerie.
- Massenet, 2^e pontonniers.
- Gérard, 25^e d'artillerie.
- Roy, 10^e d'artillerie.
- Thouvenin, 35^e d'artillerie.
- Kientz, 5^e d'artillerie.
- Hilst, 15^e d'artillerie.
- Giraud, artillerie de marine.
- Bouvet, 1^{er} pontonniers.
- Bellaudo, 1^{er} d'artillerie.

Lieutenants de cavalerie

- De Masson d'Autume, 7^e hussards.
- Leps, 25^e dragons.
- De Malet, 1^{er} cuirassiers.
- Armand, 6^e cuirassiers.
- De la Panouse, 5^e dragons.
- Devouges, 3^e chasseurs.
- Marye de Marigny, 10^e hussards.
- Lasson, 5^e cuirassiers.
- Parlange, 12^e dragons.
- Mesple, 14^e chasseurs.
- De la Motte de la Motte-Rouge, 13^e hussards.
- Féline, 2^e chasseurs.
- Dogny, 4^{er} chasseurs d'Afrique.
- Rampont, 17^e dragons.
- De Colbert-Turgis, 6^e dragons.
- Morgon, 6^e dragons.
- Le Bret, 6^e hussards.
- Le Sellier de Chezelles, 5^e dragons.
- Le Gouvello, 2^e chasseurs.
- Gourmel, 20^e chasseurs.
- Jallibert, 4^e cuirassiers.
- De Chabaud-La-Tour, 5^e cuirassiers.
- De Lustrac, 7^e dragons.
- De Chabannes, 8^e hussards.
- Bezard, 11^e hussards.
- Van-Cauwenbergh, 4^e spahis.
- Ledoux, 7^e cuirassiers.
- Stocklen, 13^e dragons.
- De Scitvaux de Graische, 12^e hussards.
- De la Ruë, 15^e chasseurs.
- De Panafieu, 5^e chasseurs d'Afrique.
- De Villoume-Sombreuil, 14^e dragons.
- Merle de Labruyère de Laveaucoupet, 6^e chasseurs d'Afrique.
- Lemaitre, 4^e dragons.
- De Périnelle-Dumay, 18^e dragons.
- De Maussion, 2^e hussards.
- Gouin, 4^e dragons.
- Sautereau, 3^e cuirassiers.
- Jacques, 5^e hussards.
- De Vaugiraud, 12^e cuirassiers.
- Botreau-Roussel-Bonneterre, 3^e chasseurs d'Afrique.
- Bounoire, 5^e hussards.
- D'Amade, 2^e hussards.
- Chauveaux, 3^e chasseurs d'Afrique.
- Galbriner, 30^e dragons.
- Sanson, 15^e chasseurs.
- Flamen d'Assigny, 11^e hussards.
- De Mandell d'Écosse, 3^e chasseurs.
- De Virieu, 6^e cuirassiers.
- Chaput, 22^e dragons.
- Chavanne, 6^e chasseurs.
- Cantillon de Lacouture, 15^e dragons.
- De Gontaut-Biron, 2^e hussards.
- Prévost, 9^e hussards.
- De Barrau de Muratel, 10^e dragons.

Élèves-Officiers

- De Barolet, 2^e cuirassiers.
- Martin de Marolles (Gaston), 11^e cuir.
- Desazards, 27^e dragons.
- De Franco, 4^e spahis.
- Chapin, 2^e chasseurs.
- Queneau, 18^e chasseurs.
- Bourdel, 10^e dragons.
- De Fontaine de Resbecq, 19^e chasseurs.
- De Crozé, 9^e hussards.
- Bonganlt, 6^e dragons.
- Massien, 16^e dragons.
- Vidé, 6^e cuirassiers.
- Léandri, 16^e dragons.
- Bérille, 6^e dragons.
- Danglade, 9^e dragons.
- Lapierre, 6^e dragons.
- Pied, 24^e dragons.
- D'Arnault de Vitrolles, 11^e dragons.
- Savelli, 26^e dragons.
- Gabarrot, 6^e hussards.
- Sipièrre, 3^e chasseurs d'Afrique.
- Martin de Marolles (Henri), 20^e dragons.
- Margueritte, 1^{er} chasseurs d'Afrique.
- Lanne, 17^e dragons.
- Pommet, 9^e dragons.
- De Vassoigne, 12^e chasseurs.
- Germain, 22^e dragons.
- Picart, 3^e chasseurs.
- De Lanneau, 21^e dragons.
- Du Breil de Pontbriant-Marzan, 12^e hus.
- De Navailles-Labattut, 7^e chasseurs.
- Léon-Dufour, 6^e hussards.
- Coiseur, 12^e dragons.
- Du Campe de Rosamel, 19^e chasseurs.
- De Roquefeuil, 3^e chasseurs.
- Sandrin, 3^e chasseurs d'Afrique.
- Lasvigne, 19^e dragons.
- Spieser, 2^e cuirassiers.
- Burgeat, 1^{er} chasseurs d'Afrique.
- De Cholet, 3^e chasseurs d'Afrique.
- Arnulf, 9^e cuirassiers.
- Morsud de Callac, 12^e hussards.
- Bary, 3^e chasseurs.
- Sorlin, 16^e chasseurs.
- Quirot de Poligny, 6^e dragons.
- Menessier-Nodier, 14^e hussards.
- Nicolas, 7^e dragons.
- Guérin du Grandlannay, 25^e dragons.
- Carlu, 13^e dragons.
- Breud, 7^e chasseurs.
- Dumoulin, 16^e chasseurs.
- Mauroux, 4^e hussards.
- Peltier, 24^e dragons.
- Habillon, 15^e dragons.

- Portier, 8^e dragons.
- D'Audigné, 6^e dragons.
- Guénebault, 10^e hussards.
- Mahieu, 2^e cuirassiers.
- De Suremain, 16^e chasseurs.
- Agaisse, 4^e chasseurs.
- Mimerel, 4^e spahis.
- Gosselin, 1^{er} spahis.
- Sudre, 5^e dragons.
- Auban, 27^e dragons.
- De Beauport de St-Aulaire, 8^e dragons.
- Sérot-Almèras-Latour, 5^e hussards.
- Godard, 5^e dragons.
- Allain, 6^e dragons.
- De Saint Simon, 26^e dragons.

Non classés

- Goguelat, 12^e chasseurs.
 Vauchez, 3^e dragons.
 Boutant de Lavilléon, 8^e dragons.
 Malhomé, 1^{er} spahis.
 De la Jaille, 12^e hussards.
 Mathis, 10^e dragons.

Aides-Vétérinaires stagiaires

- 1 Fontaine, 4^e hussards. 2 Fromonot, 2^e dragons. 3 Hubert, 21^e dragons. 4 Ducher, 8^e hussards. 5 Pruneau. 6 Michelin. 7 Ferret. 8 Brocq-Rousseau. 9 Bretegnier. 10 Blot. 11 Clerget. 12 Barbier. 13 Bergès. 14 Blandinières. 15 Lajugie. 16 Cancel. 17 Chanterelle. 18 Maignan. 19 Coulon. 20 Martin. 21 Schoumacher.

LA FEMME AU FOYER!

(Suite et fin)

Les bons salaires ne sont rien, si l'ordre, la propreté, l'éducation, la religion ne sont là pour assurer le bien-être dans un intérieur ouvrier. C'est la femme qui doit résoudre ce problème de l'Économie domestique. Ce qui lui est difficile quand elle travaille de jour, lui devient impossible quand, toujours éloignée de son mari et de ses enfants, elle ne peut rester la sauvegarde du foyer, parler au cœur de ses enfants, leur causer de Dieu et de leur âme immortelle.

La hausse des salaires ne mettrait fin au paupérisme qu'à la condition d'être accompagnée d'une réforme profonde dans les mœurs. C'est encore le rôle de la femme de maintenir les bonnes mœurs, l'économie et l'honneur dans la famille.

A cause de la loi économique qui régit tout développement industriel, et qui force le fabricant à mesurer ses dépenses sur ses chances de bénéfices et à lutter contre la concurrence étrangère par le bon marché, il est impossible — dit-on — non seulement d'enlever aux femmes un droit naturel au travail, mais encore à l'industrie plus de la moitié des bras dont elle dispose, et aussi aux ménages un excédent de ressources chaque jour plus indispensables. Mais on pourrait peut-être, par une loi économique internationale, établir un équilibre, ou du moins la partie égale dans les industries des divers pays d'Europe, en supprimant et défendant le travail de nuit des femmes.

Nous jouissons déjà d'ententes internationales dans les administrations des Postes, des Chemins de fer, des Télégraphes, etc., etc.

Avec un peu de bonne volonté, les conseils supérieurs des industries des divers pays se réuniraient en congrès et prendraient en peu de temps des résolutions écartant les conséquences mortelles de cette loi d'airain de la concurrence, qui, poussée à ses dernières limites, doit évidemment donner la mort aux classes pauvres.

Déjà, les femmes, par leur travail de jour, diminuent le taux du salaire des hommes; il importe beaucoup que leur travail de nuit ne viennent pas aggraver une situation qu'il est si difficile de modifier. Une entente internationale serait indispensable pour détruire cette concurrence, immorale et funeste à bien des titres, qui, en définitive, provoquant une diminution dans le salaire du père de famille, n'augmente en aucune façon les ressources du foyer.

Profitons de cette occasion qui nous est offerte d'atténuer les effets du mal persistant, durable, qui ne peut que s'accroître et qui menace les mœurs, la santé des générations futures. — Le retour des femmes dans la famille et une mesure de salut public qui dé-

truirait le mal dans sa racine.

En réclamant l'interdiction générale et internationale du travail de nuit des femmes, nous commencerons la série des longs et persévérants efforts nécessaires pour résoudre cette question de vie ou de mort de la famille et de la race française.

Si nous arrivons, par la suite, au but que nous poursuivons, nous ranimerons les sentiments de la famille, nous retremperons les caractères, nous relèverons la Patrie par la femme en lui donnant un nid où elle pourra vivre.

L'école de la volonté et de l'énergie, c'est le foyer domestique, c'est dans ce centre béni que naissent et vivent les grandes affections. La femme est faite pour être protégée, pour vivre, jeune fille auprès de sa mère, épouse sous la garde et l'autorité de son mari. C'est elle qui, dans les mauvais jours où l'horizon se ferme, où tout le désenchanté, lui rend Dieu, le lui fait toucher et retrouver au sein de la famille. Laissons donc la femme au foyer béni de la famille, où elle sera toujours pureté, douceur et bonté.

La femme au foyer domestique. Voilà une grande œuvre à poursuivre et à réaliser. Nous sommes heureux de voir qu'elle est le sujet des études des membres si nombreux de Notre-Dame du Travail, toujours si prospère sous la direction de son sympathique président, M. de la Guillonnière. G. DE CAPOL.

L'ÉGALITÉ DEVANT L'IMPÔT

Le contribuable rural paie huit fois plus d'impôts que le contribuable urbain.

D'après les évaluations récentes faites par les hommes les plus compétents, M. Kergall, M. Bisseuil, sénateurs, voici quelle est la proportion :

Le contribuable rural paie... 31 1/4 p. 100
 Le propriétaire de maisons... 23 1/4 —
 Les valeurs mobilières... 8 57 —

Voilà où aboutit la fameuse égalité devant l'impôt proclamée il y a cent ans par les Droits de l'Homme.

UN DEMI SIÈCLE DE SUCCÈS

Le Seul Véritable **ALCOOL DE MENTHE**, c'est l'ALCOOL de **MENTHE RICQLÈS**

Recommandé contre les moindres maux. Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif.

PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
EAU DE TOILETTE ET DENTIFRICE EXQUIS
 Exiger le nom **DE RICQLÈS** sur les flacons.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Tréanton (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.
 20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE
 Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre
 Montpellier 45 —... 1.75 —
 Armagnac 50 —... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e G. FERRIÈRE, commissaire-priseur, et de M^e LÉBOUCHER, huissier à Saumur.

VENTE DE MEUBLES
ET DE
Marchandises Neuves

Le MARDI 30 AOUT 1892, à 4 heures du soir, à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 29, il sera procédé, par le ministère de M^e FERRIÈRE, commissaire-priseur, à la vente aux enchères publiques des meubles, objets mobiliers et marchandises saisis sur le sieur THOMAS DORÉ, chemisier.

Il sera vendu :

Armoires, buffet, fauteuils, chaises, tables, tables de toilette, pendules, tableaux, glaces, gravures, batterie de cuisine, caisses et bouteilles vides ;

Bureau de magasins, comptoirs, machines à coudre, chemises neuves pour hommes et enfants, grande quantité de cravates, plastrons, foulards, gants, chaussettes, parures, boutons de manchettes, et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e BRUNEAU, notaire à Banné (Maine-et-Loire).

A VENDRE
LA PROPRIÉTÉ
DE L'ÉPINIÈRE

Sise à proximité du bourg de Banné, à 1.800 mètres d'une station du chemin de fer d'Angers à Noyant, et à 18 kilomètres d'Angers, comprenant : grande Maison d'habitation, Pavillons, Orangerie, Serre, Remises pour six voitures, Ecuries pour huit chevaux, Sellerie, Buanderie, Pressoir, Celliers.

JOLI PARC

Avec de très beaux arbres, Bosquets, Jardin potager, Vignes, Prés. Le tout, d'une contenance de 7 hectares, entouré de murs.

S'adresser, pour visiter, à l'Épinière, et, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BRUNEAU, notaire.

A AFFERMER
La Métairie du Bois-Barré

Située commune de Forges, près Doué-la-Fontaine,

Comprenant : Bâtimens d'exploitation et d'habitation, et quarante-cinq hectares de terres labourables et vignes.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. CESBRON, expert à Doué.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

UN CLOS

D'une contenance de 70 ares

Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin, Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} V^e COURALEAU.

A LOUER
MAISON NEUVE

Avec ou sans écurie

Place du Port-Saint-Nicolas, 3.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie, 21.

MAISON

Rue du Portail-Louis, n° 4,

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893.

S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (542)

A VENDRE
Un Dictionnaire

DE LITRÉ

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

Changement de Domicile

M. GOUBIN-CHALOT, plâtrier, autrefois rue Nationale, vient de transférer son domicile rue de l'Abattoir, 17.

A LOUER
PRÉSENTÉMENT
MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien arbruté et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien arbruté

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-sur-Vie
(Vendée)

PLUSIEURS CHALETS MEUBLÉS

A Louer de 100 à 500 fr. par mois.

S'adresser au bureau du journal, ou à M. BODIN, propriétaire à Thouars (Deux-Sèvres).

A LOUER
APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques
BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER



SOCIÉTÉ
DES

HUILES D'OLIVE DE NICE

Extrait de l'article 2 des statuts :
« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT :

Maison IMBERT Fils
Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE D'OLIVE Vierge extra
DE NICE

Le flacon... 2 fr. 80 // Le 1/2 flacon... 1 fr. 50
Verres repris à 30 centimes // Verres repris à 20 centimes

En Bonbonne en verre garnies d'Osier

En bonbonne de 3 kilog.... le demi-kilog. 1 fr. 20
— de 5 kilog.... — 1 fr. 10
— de 10 kilog.... — 1 fr. 5

MODELES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES

Les emballages sont repris aux prix facturés



Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr. matin	Omn.		Expr. soir		Omn. soir
	matin	soir		matin	soir			
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	
Noyant-Néon	11 20		1 »	3 8	7 40	1 15	5 56	
Linzières-Bouton	11 29		»	3 17	7 49	»	6 6	
Vernantes	11 43		»	3 30	8 »	»	6 16	
Blou	11 54		»	3 41	8 10	»	6 26	
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17	»	6 33	
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	
Nantilly (arrivée)	12 28		»	4 22	8 41	»	7	
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 39		»	4 35	8 52	»	7 12	
(départ)	12 25	8 31	»	4 11	8 32	»	6 50	
Nantilly (départ)	12 32	8 37	»	4 23	8 43	»	7 2	
Chacé-Varrains	12 38	8 47	»	4 29	8 49	»	7 8	
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1	»	4 37	8 56	»	7 16	
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3	
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19	
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39	11 40	
Saintes			6 24	11 59		6 22	2 21	
Bordeaux			9 56	4 22		9 3	4 56	

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr. matin	Omn.		Semi-dir.	Expr. soir	
	matin	soir		matin	soir			
Bordeaux			5 40		8 25		12 30	3 40
Saintes			7 12	9 9	11 40		4 55	7 14
Niort	5 25		9 42	10 51	2 7	2 36	8 23	7 48
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 23	5 6	9 13
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 58	5 18	6 3	9 36
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5	6 14		
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	10 23	7 46			3 16	6 26	9 55	
(départ)		7 25	11 5		2 54	6 5		
Nantilly (départ)		7 36	11 15		3 6	6 16		
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)		7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24	11 12
(départ)		7 57	11 35	1 39	3 18	5 29	6 29	11 7
Vivv		8 11	11 49		3 30	5 57	6 43	
Blou		8 20	11 58		3 36	6 6	6 52	
Vernantes		8 33	12 11		3 49	6 19	7 6	
Linzières-Bouton		8 40	12 23		4	6 31	7 18	
Noyant-Néon		9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31	11 44
Montreuil-Bellay		10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48	12 33
Château-du-Loir					5 56	9 46	12 45	3 33
Chartres					7 30	11 20	2 27	3 5
Paris								matin

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte			STATIONS	Mixte		
	matin	soir	soir		matin	soir	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 44	4 35	9 3
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	Port-Boulet	8 8	4 58	9 45
Chinon	9 4	1 5	7 29	Saumur	9 4	7 6	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.	Omn.	Mixte
	matin	soir			
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25	
Noncontour	7 41	10 47	2 34	8 52	
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36	
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15	
(départ)	6 50	9 27	4 5	10 39	
la Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Marc.	Omn.	Omn.
	matin	soir			
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31
le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
(départ)	7 38		1 31	2 21	9 22
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 13
Noncontour	8 56		6 10	3 43	10 44
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn.		Expr.	Omn.		Expr.	Direct. mixte
	matin	soir		matin	soir		
Nantes d.			8 25	8 52	12 7	3 5	7 35
Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35
La Ménitrie	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52		6 13	
St-Clément	7 26		12 40	3 59		6 22	
St-Martin	7 33		12 45	4 7		6 31	
Saumur ar.	7 46	11 14	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24
— dt.	7 52	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30
Varennes	8 05	11 26	1 11	4 45		7 16	
Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50
Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16
Tours arr.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 48
Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5 8	10 39